

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-518

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110935-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2025-518</i>

Contrat de coopération public - public pour la réalisation d'études mobilité dans le cadre de projets collectifs étudiants 2025-2027 - Décision - Autorisation

Monsieur Nordine GUENDEZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les collaborations entre Bordeaux Métropole et les établissements d'enseignement sont un enjeu majeur pour le territoire métropolitain, comme en témoigne la stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur et la recherche votée en 2016 par Bordeaux Métropole. La même année, Bordeaux Métropole a adopté sa Stratégie des Mobilités, à laquelle a succédé le Schéma des Mobilités en 2021. Cette démarche articulée autour d'un programme d'actions planifiées a permis d'engager un passage d'une vision des déplacements tournée vers les infrastructures vers une autre tournée davantage vers les usages.

Parallèlement, Bordeaux Métropole et les établissements d'enseignement supérieur ont expérimenté une collaboration autour de projets tutorés orientés autour des enjeux de mobilité de Bordeaux Métropole. Ainsi depuis 2022, l'Université de Bordeaux puis Sciences Po en collaboration avec l'ENSAP ont mobilisé successivement et conjointement leurs étudiants pour alimenter chaque année la thématique de mobilité mise à l'honneur par Bordeaux Métropole dans le cadre de la Semaine de la Mobilité : mobilités périurbaines, touristiques et mobilités pour tous sont des sujets qui ont notamment été approfondis dans ce cadre, en réponse aux préoccupations et réflexions métropolitaines.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé pour Bordeaux Métropole d'ancrer et formaliser un partenariat sous la forme d'un Contrat de Partenariat Public-Public avec Sciences Po et l'ENSAP pour la mobilisation et l'encadrement de leurs étudiants dans le cadre de projets tutorés sur trois ans, entre 2025 et 2027.

Pour cette année 2025 lors de laquelle Bordeaux Métropole met plus particulièrement à l'honneur son fleuve, il est proposé d'orienter les études produites autour de la question des « mobilités au fil de l'eau ». Les thématiques de réflexions pour les prochaines années seront définies par Bordeaux Métropole et communiquées aux établissements chaque fin d'année en fonction de la thématique retenue pour la semaine de la mobilité de l'année suivante.

Dans le cadre du contrat de partenariat proposé, Sciences Po et l'ENSAP assureront le suivi des projets collectifs lors de sessions d'ateliers organisées sur un rythme hebdomadaire. Dans ce cadre, les étudiants bénéficieront des conseils de quatre enseignants relevant à parité de chacun des deux établissements. Parmi ces quatre enseignants, l'un sera désigné comme l'interlocuteur privilégié des étudiants et de Bordeaux Métropole pour le suivi du travail, la résolution de difficultés éventuelles et l'organisation des séances de restitution. Le

projet tutoré aboutira à la production d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final, dont le contenu sera directement exploitable par Bordeaux Métropole.

De son côté, Bordeaux Métropole désignera en son sein une personne référente chargée de suivre le travail des étudiants. Elle présentera annuellement l'objet de la commande et ses attendus aux étudiants lors d'une séance introductive organisée en début de semestre 1, et participera aux séances de restitution du rapport intermédiaire en fin de semestre 1 et du rapport final au semestre 2. Ce représentant sera l'interlocuteur privilégié des étudiants, et s'engagera à répondre à leurs demandes et à participer à des séances de suivi intermédiaires programmées en fonction de l'avancement du travail. Bordeaux Métropole organisera également une présentation officielle des résultats de l'étude produite par les étudiants dans ce cadre.

En concertation avec Bordeaux Métropole, les établissements d'enseignement pourront également faire intervenir des experts et tuteurs professionnels de leur choix afin d'enrichir les réflexions des étudiants sur le sujet de l'étude, et mettre en œuvre les actions de valorisation des productions selon les modalités définies conjointement avec Bordeaux Métropole. Pour l'année 2026, un professionnel de l'AURBA a ainsi été proposé pour accompagner, conseiller et soutenir le travail des étudiants.

Le volet financier de cette convention a pour objet de détailler les modalités financières de partenariat entre Bordeaux Métropole et Sciences Po Bordeaux, qui assure la gestion administrative et financière du projet tutoré au nom de Sciences Po et de l'ENSAP.

Sous réserve du vote annuel du budget, cela représente pour Bordeaux Métropole un montant annuel de 6 000€ TTC, permettant notamment de couvrir la rémunération des enseignants et les frais de structure et déplacements associés.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2021/430 du Conseil Métropolitain du 23 septembre 2021 relative au Schéma des Mobilités métropolitain,

VU la délibération n° 2017/123 du Conseil Métropolitain du 17 mars 2017 relative à la Stratégie des Mobilités de la Métropole Bordelaise,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2016-425 en date du 8 juillet 2016 relative à la stratégie métropolitaine en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Les actions menées par Bordeaux Métropole dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po et l'ENSAP pour la réalisation de projets tutorés autour de la thématique des mobilités, s'inscrivent pleinement dans l'ambition et les objectifs qu'elle s'est fixés dans son Schéma des Mobilités.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les termes du partenariat relatif à l'animation du Club de la Mobilité.

Article 2 : d'imputer la dépense relative à la convention au budget principal de l'exercice 2025, chapitre 11, article 6185, et sur le budget principal des exercices 2026 et 2027 sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,